CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1392 **Valable du 19/10/2023 au 18/10/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 14/01/2020
Forme juridique : SAS

Capital : 12 000

Dénomination sociale : SOCIETE DE DEMOLITION DEPOLLUTION DESAMIANTAGE ENVIRONNEMENT
Sigle : S3DE

158 RUE DE L'AUBISQUE
64121 SERRES-CASTET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 2020B00034

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 880 244 066 00036
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 51956G

Assurance Responsabilité travaux :
MIC INSURANCE 91030YJ

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
MIC INSURANCE 91030YJ

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 38 64 95 00 **Fax :**
Portable : 06 38 64 95 00
Responsabilité légale : LUCIAT PHILIPPE PRÉSIDENT
MARIETTE GUILLAUME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : MARIETTE GUILLAUME

Site internet : http://s3de.fr
E-mail : contact@s3de.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	11	EFF2B	1 546 527	CA5
Dans l'activité	9	EFF2	925 561	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 20/01/2026	19/10/2023	18/10/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 25/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025